

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU المف  
ت DISPARA المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
ت DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS ال

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie

**REVUE DE PRESSE**

**Septembre 2021**

## Contenu

<b>ELWATAN -LE 04 SEPTEMBRE 2021 -Les nouvelles dispositions de la loi relative à la commune publiées au Journal officiel. ....</b>	<b>3</b>
<b>ELWATAN - 06 SEPTEMBRE 2021 - Média : Le procès en appel de Rabah Kareche prévu le 4 octobre .....</b>	<b>4</b>
<b>liberte-algerie - le 07 Septembre 2021- Rabah Karèche jugé en appel le 4 octobre .....</b>	<b>5</b>
<b>lesoirdalgerie.com- le 08 septembre 2021- Alors que les enseignants ont repris hier-Les syndicats de l'éducation expriment leurs craintes.....</b>	<b>7</b>
<b>ELWATAN -13 SEPTEMBRE 2021 - Jijel : interpellation de l'auteur présumé du meurtre par balles de son épouse et ses deux filles.....</b>	<b>9</b>
<b>liberte-algerie - le 15 Septembre 2021-Huit personnes dont le journaliste Mohamed Mouloudj sous mandat de dépôt .....</b>	<b>10</b>
<b>liberte-algerie - le 15 Septembre 2021- SÉRIE D'ARRESTATIONS À TRAVERS LE PAYS-La grande inquiétude ! .....</b>	<b>11</b>
<b>lesoirdalgerie.com- Le 16 septembre 2021- Face à la baisse du pouvoir d'achat-Les syndicats autonomes haussent le ton .....</b>	<b>13</b>
<b>ELWATAN - 17 SEPTEMBRE 2021- Elections locales : Le RCD opte pour le boycott .....</b>	<b>15</b>
<b>liberte-algerie - le 18 Septembre 2021- Abdesselam Abdennour et Fodil Boumala sous mandat de dépôt .....</b>	<b>16</b>
<b>liberte-algerie - le 19 Septembre 2021- L'exception devenue la règle.....</b>	<b>19</b>
<b>Lexpressiondz- le 22 Septembre 2021- L'Algérie décide de la fermeture immédiate de son espace aérien au Maroc.....</b>	<b>22</b>
<b>Lexpressiondz- le 22 Septembre 2021- Procès de Ghediri : 7 ans de prison ferme requis .....</b>	<b>23</b>
<b>lesoirdalgerie.com-Le 27 septembre 2021-Le ministère de l'Intérieur avait demandé sa dissolution - Le sort du RAJ connu ce mercredi.....</b>	<b>24</b>
<b>liberte-algerie - le 28 Septembre 2021-POUR ATTÉNUER LES EFFETS DE L'EFFONDREMENT DU POUVOIR D'ACHAT- Le syndicat des corps communs réclame un Smig à 50 000 DA.....</b>	<b>25</b>
<b>tsa-algerie.dz-29 Septembre 2021 -Cour d'Alger : l'activiste Fodil Boumala remis en liberté.....</b>	<b>27</b>
<b>tsa-algerie.dz-29 Septembre 2021 - Le journaliste Mohamed Mouloudj maintenu en détention ..</b>	<b>28</b>
<b>tsa-algerie.dz-30 Septembre 2021 - Mouvements migratoires : le paradoxe algérien.....</b>	<b>29</b>

**ELWATAN -LE 04 SEPTEMBRE 2021 -Les nouvelles dispositions de la loi relative à la commune publiées au Journal officiel.**

Une ordonnance modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune a été publiée au dernier numéro du Journal officiel en prévision des élections locales (APC/APW), prévues le 27 novembre prochain.

Ainsi, l'article 64 de cette ordonnance stipule que « dans les huit (8) jours qui suivent la proclamation définitive des résultats des élections, les élus sont conviés par le wali pour l'installation de l'Assemblée populaire communale ». L'article 64 bis de cette ordonnance prévoit que « dans les cinq (5) jours qui suivent son installation, et sous la présidence du doyen d'âge des élus, l'assemblée procède à l'élection du président de l'Assemblée populaire communale ». A cet effet, « un bureau provisoire est mis en place pour superviser l'élection. Il est constitué de l' élu le plus âgé, assisté des deux (2) plus jeunes élus. Ils ne doivent pas être candidats ». Ce bureau provisoire « reçoit les candidatures à l'élection du président et établit la liste des candidatures ». L'article 65 de cette ordonnance stipule que « le candidat à l'élection à la présidence de l'Assemblée populaire communale, est présenté parmi la liste ayant obtenu la majorité absolue des sièges ». « Dans le cas où aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des sièges, les deux (2) listes ayant obtenu 35%, au moins, des sièges peuvent présenter un candidat », souligne-t-on. Toutefois, « dans le cas où aucune des listes n'a obtenu les 35%, au moins, des sièges, toutes les listes peuvent présenter, chacune, un candidat. L'élection a lieu à bulletin secret. Est déclaré président de l'Assemblée populaire communale le candidat ayant obtenu la majorité absolue des voix », prévoit l'article 65 de la nouvelle ordonnance. En outre, « si aucun candidat n'obtient la majorité absolue des voix, un deuxième tour a lieu entre les deux (2) candidats ayant été classés premier et deuxième. Est déclaré élu le candidat ayant obtenu la majorité des voix ». Mais, « en cas d'égalité des suffrages, est déclaré élu le candidat le plus âgé ».

**ELWATAN - 06 SEPTEMBRE 2021 - Média : Le procès en appel de Rabah Kareche prévu le 4 octobre**

Le procès en appel du journaliste Rabah Kareche se tiendra le 4 octobre prochain à la cour de Tamenrasset.

C'est ce qu'a indiqué, aujourd'hui lundi 6 septembre, le Comité national pour la libération des détenus (CNLD). Le correspondant du quotidien « Liberté » avait été condamné en première instance, le 12 août dernier (le procès s'était tenu le 5 août), à un an de prison, dont huit mois ferme, assorti d'une amende de 20 000 dinars. Le parquet avait requis trois ans de prison ferme. Kareche est poursuivi pour les chefs d'inculpation de « création d'un compte électronique consacré à la diffusion d'informations susceptibles de provoquer la ségrégation et la haine dans la société », « diffusion volontaire de fausses informations susceptibles d'attenter à l'ordre public » et « usage de divers moyens pour porter atteinte à la sûreté et l'unité nationale ».

## **liberte-algerie - le 07 Septembre 2021- Rabah Karèche jugé en appel le 4 octobre**



Le procès en appel de notre journaliste Rabah Karèche est fixé au 4 octobre prochain devant la cour de Tamanrasset, a-t-on appris, hier, auprès de ses avocats.

Cette programmation du procès fait suite à l'appel interjeté, par le collectif de défense du journaliste, du verdict du tribunal rendu le 12 août dernier et dans lequel, le prévenu avait été condamné à un an de prison ferme assortie de 20 000 DA d'amende. Alors que tout le monde s'attendait à un élargissement de l'accusé, le verdict du tribunal avait douché les espoirs de ceux parmi ses confrères et défenseurs des droits de l'Homme de revoir Rabah retrouver sa famille et son milieu professionnel.

Lors du procès en première instance, le parquet avait requis une peine de 3 ans de prison ferme à l'encontre du journaliste, assortie de 100 000 DA d'amende. Malgré les témoignages à décharge des notables et autres citoyens, la justice n'a pas concédé à un geste de clémence comme l'espéraient ses proches et ses défenseurs.

Installé depuis plusieurs années à Tamanrasset, cette ville de l'extrême sud du pays, Rabah Karèche a fini par être adopté par la population locale. Porte-voix des citoyens, il a fini par susciter le respect comme en témoignent les plaidoiries des personnes convoquées au procès et qui ne laissent aucun doute sur, à la fois, le professionnalisme du journaliste, mais aussi sur ses qualités humaines.

“C'est grâce à lui que nous avons réglé pas mal de nos problèmes”, avait déclaré un témoin devant le juge. Pour rappel, Rabah Karèche a été convoqué le 18 avril

dernier par la police de la ville de Tamanrasset. Maintenu en garde à vue, le juge instructeur avait décidé de le placer sous mandat de dépôt. Alors qu'il est poursuivi officiellement pour "administration d'un compte électronique consacré à la diffusion d'informations susceptibles de provoquer la ségrégation et la haine dans la société", "diffusion volontaire de fausses informations susceptibles d'attenter à l'ordre public" et "usage de divers moyens pour porter atteinte à la sûreté et à l'unité nationales", certaines de ces accusations n'ont pas paru lors du procès.

L'institution judiciaire s'était focalisée pour l'essentiel, selon les rapports de la presse, sur ses écrits sur Liberté. L'un des articles qui a principalement attiré l'attention des autorités judiciaires est celui consacré à une manifestation publique des citoyens de la région pour dénoncer le nouveau découpage territorial décidé par les hautes autorités du pays dans le cadre de la création de nouvelles wilayas, notamment dans le Grand Sud. L'article en question a été publié le 14 avril, soit 4 jours avant sa convocation par la police.

La détention puis la condamnation de Rabah Karèche n'avaient pas laissé de marbre la corporation et les ONG de défense des droits de l'Homme et de la presse. Elles étaient, en effet, plusieurs à dénoncer une grave atteinte à la liberté d'expression. Après six longs mois de détention, l'espoir de voir Rabah Karèche libre demeure.

## **lesoirdalgerie.com- le 08 septembre 2021- Alors que les enseignants ont repris hier-Les syndicats de l'éducation expriment leurs craintes**



Après le personnel administratif, les enseignants ont rejoint, hier, les établissements scolaires en attendant la rentrée des élèves prévue pour le 21 septembre. Karim Aimeur - Alger (Le Soir) - Les enseignants et les syndicats du secteur de l'éducation s'accordent à dire que la reprise effectuée, hier, s'est faite dans des conditions difficiles après un congé pénible marqué par la troisième vague meurtrière du Covid-19 et les incendies qui ont ravagé certaines régions du pays. Ils sont nombreux, en effet, les enseignants qui ont retrouvé leurs établissements après plusieurs semaines de maladie, transformant leurs vacances en cauchemar surtout durant la période où la crise de l'oxygène médical était à son pic. «Cette rentrée s'effectue dans des conditions difficiles. C'est une reprise après un été noir causé par le pic et le stress dus à la pandémie du Covid-19, et dans certaines régions par les incendies meurtriers», souligne Boualem Amoura, président du Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef).

Les syndicats du secteur expriment certaines craintes à la veille de la reprise des classes, notamment le volume horaire et les heures supplémentaires, la surcharge des classes malgré le protocole sanitaire et les problèmes d'hygiène à prévoir si le problème de la disponibilité de l'eau persiste. «Le secteur de l'éducation a perdu beaucoup de fonctionnaires, des enseignants qui se retrouvent avec des emplois du temps trop chargés dus au système de groupes qui a déjà saturé et épuisé tous les travailleurs du secteur. Certains enseignants se retrouvent avec 30 séances hebdomadaires alors que la loi stipule que le volume horaire pour un enseignant du moyen est de 22 heures. La loi stipule aussi que si dans une matière, le nombre d'heures supplémentaires est supérieur ou égal à 10 heures, il faut créer un poste budgétaire», se plaint M. Amoura, contacté hier.

Le coordinateur du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Snapest), Meziane Meriane partage cet avis, souhaitant que le volume horaire des enseignants ne soit pas surchargé. Les syndicats appellent, de ce fait, à un recrutement massif des enseignants pour régler ce problème de volume horaire. «Le volume horaire est un vrai problème et je ne pense pas que la pression de l'année passée va baisser cette année. Le problème des heures supplémentaires qui doit être une exception est devenu la règle. Le volume horaire est de 18 heures par semaine pour le secondaire, 22 heures pour le moyen et 30 heures pour le primaire. Au lieu de recruter des enseignants, le ministère recourt aux heures supplémentaires. L'intégration des contractuels ne règle pas le problème puisqu'ils sont déjà en poste. Il faut un recrutement massif pour régler le problème», affirme, pour sa part, Zoubir Rouina, porte-parole du Conseil des lycées d'Algérie (CLA), joint hier par téléphone. Selon ce dernier, il y a une nouvelle note qui est en contradiction avec le protocole sanitaire adopté pour faire face à la pandémie. Cette note dit, a-t-il précisé, que lorsque l'enseignant dépasse son volume horaire, il faut jumeler ses deux groupes, alors que par mesure de protection, le nombre des élèves dans une classe est fixé à 25 au maximum. Notre interlocuteur soulève également la question du pouvoir d'achat qui ne cesse de se dégrader, appelant à prendre en charge cette revendication qui date de plusieurs années. Les enseignants et les syndicats, comme le personnel administratif, craignent aussi pour l'hygiène des établissements scolaires si une solution au problème de l'approvisionnement en eau n'est pas trouvée avant le retour des élèves. L'absence de l'eau compromet le protocole sanitaire et pourrait fortement impacter le déroulement de l'année scolaire.

## **ELWATAN -13 SEPTEMBRE 2021 - Jijel : interpellation de l'auteur présumé du meurtre par balles de son épouse et ses deux filles**

Le parquet de la République près le tribunal de Tahir (Jijel) a révélé lundi 13 septembre le transfert vers l'hôpital d'un policier « grièvement blessé », soupçonné d'avoir tué par balles hier, dimanche, son épouse et ses deux filles.

Dans un communiqué dont une copie a été remise à l'APS, le parquet de la République a précisé que « vers 14h00 hier, dimanche, les éléments de la brigade de la Gendarmerie nationale de Tahir ont notifié au parquet près le tribunal de Tahir que des coups de feu ont été entendus dans l'une des maisons de la région de Beni Metrane dans la même commune, suite à laquelle le procureur de la République s'est déplacé, accompagné par des éléments de la police judiciaire sur les lieux ». Le communiqué poursuit : « Il s'est avéré qu'il s'agit de (LN), 43 ans, un policier de son état travaillant à la sûreté de wilaya de Jijel, qui aurait tiré avec son arme de service sur son épouse (AS), 39 ans et ses deux filles mineures (LL), 12 ans, et (L.A.) 9 ans, décédées sur le coup, chacune par une balle tirée dans la tête ». Et d'ajouter : « après la perquisition des lieux, le suspect a été retrouvé dans l'une des pièces inachevées de la demeure, allongé sur le sol, blessé par balles et dans un état critique, son arme à feu à côté de lui ». Le communiqué du parquet de la République a indiqué que le suspect avait été transféré à l'hôpital en raison de la gravité de sa blessure. Le parquet a ordonné l'ouverture d'une enquête sur l'affaire dont l'autopsie des victimes tandis que les investigations et les recherches se poursuivent pour déterminer toutes les circonstances de cette affaire.

## **liberte-algerie - le 15 Septembre 2021-Huit personnes dont le journaliste Mohamed Mouloudj sous mandat de dépôt**



Le juge d’instruction près le pôle pénal de Sidi M’hamed, à Alger, a décidé hier en fin de journée de placer sous mandat de dépôt sept activistes politiques, en l’occurrence Arezki Oulhadj, Zahir Djemaï, Hanafi Ould Mohand, Ali Mimoune, Malek Boudjemâa, Zahir Messaoudène et Abdenour Saïdi, amputé des deux jambes, et le journaliste de Liberté Mohamed Mouloudj. Les sept activistes politiques et le journaliste arrêtés ces derniers jours, en Kabylie, par les services de sécurité sont soupçonnés d’appartenir au Mouvement pour l’autodétermination de la Kabylie (MAK).

Ils ont été présentés hier après-midi devant le magistrat instructeur qui a décidé de les mettre en détention provisoire dans l’attente de leur procès. Pour les sept activistes politiques, les chefs d’inculpation retenus sont, notamment, “crime lié aux actes terroristes”, “exposition de la vie d’autrui ou son intégrité physique à un danger”, “actes de sabotage et incendies volontaires des champs et des récoltes d’autrui et atteinte à la propriété foncière d’autrui”, “réception de fonds de la part d’individus de l’intérieur et de l’extérieur du pays à l’effet de commettre des actes subversifs visant à attenter à la sécurité de l’État, à la stabilité et au bon fonctionnement de ses institutions, ainsi qu’à la sécurité et à l’ordre publics” et “appartenance à une organisation terroriste visant à nuire à la sécurité de l’État et à porter atteinte à l’unité nationale”. Concernant notre journaliste Mohamed Mouloudj, deux chefs d’inculpation ont été retenus contre lui, à savoir “appartenance à une organisation terroriste visant à nuire à la sécurité de l’État et atteinte à l’unité nationale” et “diffusion d’informations ou nouvelles fausses ou calomnieuses susceptibles de porter atteinte à la sécurité ou à l’ordre publics”. Les huit personnes ont été écrouées à la maison d’arrêt de Koléa.

## **liberte-algerie - le 15 Septembre 2021- SÉRIE D'ARRESTATIONS À TRAVERS LE PAYS-La grande inquiétude !**



**Des dizaines de personnes sont appréhendées par les services de sécurité à travers le territoire national, notamment en Kabylie soumise à une intenable pression. Cette vague d'arrestations plonge le pays dans un climat de peur à la veille des élections locales.**

Les arrestations tous azimuts se poursuivent à une cadence soutenue et font régner un climat de terreur. La psychose s'installe notamment en Kabylie où plusieurs arrestations sont opérées. Alors que la région peine à se relever du drame des feux de forêt, les citoyens sont plongés dans une extrême tension due aux arrestations quotidiennes. Des militants, hirakistes ou de simples citoyens ayant exprimé un simple avis ou une opinion discordante, sont interpellés, arrêtés et mis, le plus souvent, sous mandat de dépôt.

Cette déferlante n'épargne plus personne et touche indistinctement des femmes, des hommes, des universitaires, des chômeurs ou des activistes pacifiques. Un climat de tension et d'inquiétude sans précédent s'est emparé du pays, plongeant l'opinion dans une grande inquiétude. Lundi, pas moins de 16 personnes ont été arrêtées à Tizi Ouzou et à Béjaïa. Selon un communiqué de la Gendarmerie nationale, les mis en cause sont tous des membres du mouvement MAK, une organisation indépendantiste, classée comme terroriste par les autorités algériennes le 18 mai 2021.

La semaine dernière, pas moins de 30 personnes ont également été arrêtées et placées en détention provisoire. Parmi elles, 7 individus accusés d'appartenance au MAK. Évidemment, les enquêtes sur les incendies de forêt, début août, d'origine criminelle, selon les autorités, et l'assassinat, dans des conditions barbares, de Djamel Bensmaïl n'expliquent pas, à elles seules, le rythme "effréné" de ces arrestations.

Dans le sillage de l'embarquement de dizaines d'individus, suspectés d'appartenir au mouvement "terroriste", plusieurs personnes, à travers le territoire national, sont appréhendées par les services de sécurité, parfois de manière brutale. Le Comité national pour la libération des détenus (CNLD) recense, à ce propos, quotidiennement, les arrestations de jeunes, hommes, femmes, de toutes les catégories sociales, dans plusieurs régions du pays.

À quoi cette opération sécuritaire de grande envergure obéit-elle ? Il s'agit, décidément, du même modus operandi testé avant les élections présidentielle et législatives passées, avec, semble-t-il, les mêmes motivations qui ont dicté la vague d'arrestations contre les militants et activistes. Pour le politologue Mohammed Hennad, l'objectif est clair. "Nous sommes à la veille d'une échéance électorale (les locales de novembre prochain, ndlr).

Le pouvoir nous a habitués maintenant, à l'approche des rendez-vous politiques, au rythme des arrestations en masse. Il pense, à tort, passer le cap de ces élections dans un climat "serein", en étouffant toutes les voix discordantes et susceptibles, selon lui, de perturber les élections", affirme le politologue. Cela, explique-t-il encore, entre dans le cadre d'une stratégie à court terme. À moyen et long termes, ajoute-t-il, "l'objectif principal de cette politique du tout-sécuritaire, à travers les arrestations en masse, est sans doute d'en finir avec le mouvement insurrectionnel du Hirak". Mohammed Hennad n'exclut pas, une fois ce même Hirak "laminé", de voir les détenus d'opinion recouvrer la liberté. 180 personnes sont actuellement emprisonnées, selon la CNLD.

En somme, le pays est dangereusement propulsé dans l'incertitude. Des personnalités politiques et des intellectuels ne cessent d'alerter sur les risques du "tout-sécuritaire" qui n'est porteur d'aucune réponse fiable aux multiples difficultés que le pays doit surmonter.

## lesoirdalgerie.com- Le 16 septembre 2021- Face à la baisse du pouvoir d'achat-Les syndicats autonomes haussent le ton



La baisse du pouvoir d'achat et la flambée des prix des produits de large consommation risquent d'enflammer la rentrée sociale. La Confédération algérienne des syndicats autonomes, qui regroupe quatorze syndicats de différents secteurs, monte au créneau pour exiger des solutions et menace de déclencher des mouvements de protestation.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Menace sur la rentrée sociale. La Confédération algérienne des syndicats, qui s'est réunie mardi, met en garde le gouvernement et brandit la menace de grève. «La situation sociale actuelle n'augure rien de bon, et nous risquons de connaître une explosion du front social à la rentrée devant la terrible baisse du pouvoir d'achat», avertissent, dans un communiqué rendu public, les quatorze syndicats autonomes issus de différents secteurs.

Ces syndicats dénoncent l'augmentation monstrueuse des prix des produits de large consommation. En même temps, rappellent-ils, le gouvernement ne semble pas prêt à ouvrir le dossier de la révision de la politique salariale. Le barème des salaires, soulignent-ils, est figé depuis plusieurs années, en dépit de l'inflation et de la dégradation du prix du dinar qui ont conduit à une baisse du pouvoir d'achat. «Le gouvernement n'a pas émis de volonté pour trouver une alternative et des solutions pour l'équilibre du pouvoir d'achat à travers l'accélération de l'ouverture du dossier des salaires et des indemnités», estiment les syndicats qui appellent à la création d'un observatoire national du pouvoir d'achat. Devant cette situation sociale «critique que vivent les fonctionnaires», les syndicats autonomes estiment qu'ils sont tenus «de prendre leurs responsabilités syndicales et éthiques», pour défendre les travailleurs et leur pouvoir d'achat. Par quel moyen ? «À travers tous les moyens de protestation légaux», écrit la CSA dans son communiqué. Pour éviter l'embrasement du front social, les syndicats appellent le

gouvernement à rendre aux travailleurs «leur dignité» à travers des décisions adéquates et urgentes pour améliorer le pouvoir d'achat. Par ailleurs, les syndicats ne comptent pas laisser de côté leurs anciennes revendications.

Ils rappellent que leur combat inclut également les anciens dossiers qui n'ont pas trouvé des solutions de la part du gouvernement, à l'exemple du dossier de la retraite, des libertés syndicales et celui de la santé publique et de la Sécurité sociale.

## **ELWATAN - 17 SEPTEMBRE 2021- Elections locales : Le RCD opte pour le boycott**

Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) ne participera pas aux prochaines élections locales anticipées, programmées pour le 27 novembre prochain.

Le conseil national du parti, réuni aujourd'hui, vendredi 17 septembre, à Alger, s'est prononcé à la majorité pour le boycott de cette échéance (77 voix contre 28 favorables à la participation).

Cette décision, annoncée en fin d'après-midi, a été prise après plusieurs heures de débats, où les membres de cette instance suprême du parti ont passé en revue les arguments politiques concernant la participation ou non à cette joute politique. Dans son allocution, prononcée à l'ouverture des travaux du conseil national, le président du parti, Mohcine Belabbas, a sérié les irrégularités concernant cette élection.

Outre la situation sanitaire que traverse le pays, il dénonce « les multiples violations de la constitution de la part du pouvoir en place » qui n'a pas, selon lui, « respecté sa propre constitution qui l'oblige à présenter l'ordonnance présidentielle portant amendement du code électoral à l'APN pour adoption ».

## **liberte-algerie - le 18 Septembre 2021- Abdesselam Abdennour et Fodil Boumala sous mandat de dépôt**



**Figure du combat identitaire et démocratique connu pour son engagement pacifique, Abdesselam Abdennour a été placé jeudi en détention provisoire et poursuivi pour “appartenance à une organisation terroriste”.**

Le rythme des arrestations contre des militants, activistes ou simples citoyens s'accélère, avec le recours systématique à la détention provisoire, malgré les multiples dénonciations, par des avocats et organisations des droits de l'Homme, quant à cette mesure excessive et de nature exceptionnelle.

Pas moins d'une dizaine de personnes, appréhendées par les services de sécurité, ont été ainsi placées sous mandat de dépôt, jeudi, à Alger et dans d'autres régions du pays.

C'est le cas, entre autres, du militant et intellectuel Fodil Boumala, arrêté mardi, avec perquisition de son domicile, et placé sous mandat de dépôt, jeudi 16 septembre, par le juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed (Alger).

Selon l'avocat Abdelghani Badi, joint par téléphone, les faits reprochés à la figure du Hirak sont en lien avec ses publications sur les réseaux sociaux. “Il est accusé de diffuser des déclarations mensongères publiées sur son compte Facebook et d'atteinte à l'unité nationale”, affirme l'avocat, en précisant que l'affaire de Fodil Boumala a été prise en charge par le tribunal correctionnel et non pas criminel.

Pour rappel, le militant politique est à sa troisième incarcération depuis septembre 2019. Il a passé cinq mois en détention provisoire avant d'être relaxé en mars 2020. Sa deuxième interpellation a eu lieu le 14 juin 2020, avant d'être remis en liberté le 18 juin.

À l’instar de Fodil Boumala, plusieurs citoyens ont connu le même sort cette fin de semaine, avec parfois des accusations qui ne manquent pas d’interpeller par leur caractère aberrant. Le cas le plus emblématique est sans doute ce citoyen de Guelma, Rafik Siss, qui a été arrêté jeudi suite à un live Facebook où il a dénoncé la cherté des produits de large consommation. Un non-sens.

Toujours dans l’est du pays, à Batna, trois personnes ont été placées sous mandat de dépôt. Azeddine Maache, Noureddine Aksas et Yacine Merchiche, arrêtés respectivement les 14, 15 et 16 septembre, ont tous vu leur domicile perquisitionné. Si les raisons de leur arrestation ne sont pas encore connues, pour l’avocat Abdelghani Badi, “il ne fait aucun doute que cette vague d’arrestations, avec les accusations classiques d’atteinte à l’unité nationale notamment, répond à une stratégie du pouvoir visant à étouffer toute velléité d’opposition, même si cette dernière est exprimée de manière tout à fait pacifique et qui plus est garantie par les lois de la Constitution”.

L’avocat précise, par ailleurs, que ces arrestations tous azimuts “nous rappellent forcément le recours à la même opération des services de sécurité contre les militants et opposants à la veille des rendez-vous politiques de 2019 et de 2021 (élections présidentielle et législatives, ndlr)”.

Jeudi, en tout cas, le tribunal de Sidi M’hamed, à Alger, n’a pas désempé. Pas moins de huit personnes ont été présentées devant le juge d’instruction, qui les a placées aussitôt sous mandat de dépôt.

Parmi les prévenus figure Abdennour Abdesselam, animateur culturel. Même des militants encartés et affiliés à des partis politiques ne sont pas épargnés. Yacine Merchiche, président du bureau régional du RCD de Batna, a été ainsi arrêté, jeudi, avec son fils Massi Merchiche.

Selon le CNLD, le militant du RCD a vu son logement perquisitionné, avec la confiscation, par la police, de tous ses objets, dont un ordinateur et des téléphones portables.

Durant toute la semaine, les services de sécurité ont appréhendé par ailleurs des dizaines de personnes à Tizi Ouzou, à Bouira, à Béjaïa, à Annaba, à Tiaret ou encore à Mostaganem.

Dans le sillage de ces opérations d’une grande ampleur, le journaliste de Liberté Mohamed Mouloudj, arrêté dimanche 12 septembre, a été placé, deux jours après,

sous mandat de dépôt. Pour Abdelghani Badi, toutes ces arrestations constituent un “glissement autoritaire dangereux pour le pays”.

“Nul n’est épargné, universitaires, femmes, hommes, chômeurs. Nous assistons à un abus de pouvoir qui franchit dangereusement toutes les limites, foulant aux pieds toutes les lois de la Constitution. C’est l’opinion et les libertés fondamentales qui sont combattues. Même les opposants activant dans le cadre de leur parti ne sont pas épargnés”, s’alarme-t-il, en déplorant, par ailleurs, le silence “assourdissant” des universitaires, des partis politiques et des syndicats face à ces arrestations “abusives”.

## liberte-algerie - le 19 Septembre 2021- L'exception devenue la règle



### **Le placement systématique des personnes en détention provisoire, poursuivies pour des délits d'opinion, pose à nouveau la problématique du recours abusif à une mesure dite d'exception.**

Mesure exceptionnelle dans la législation, la détention provisoire est progressivement devenue la règle dans le système judiciaire algérien et ce, au grand dam des juristes et militants des droits de l'Homme qui ne cessent de dénoncer des dysfonctionnements d'une justice qui peine à convaincre de son indépendance. Les annales judiciaires regorgent de cas de mise en détention préventive pour des délits de gravité discutable.

En 2006, Farouk Ksentini, ancien président de la Commission consultative nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme, et avocat que l'on ne peut soupçonner d'antagonisme envers le régime en place, avait admis le recours abusif à la détention provisoire en raison, selon lui, de "dysfonctionnements de la justice", notamment dans l'application de la loi par les magistrats instructeurs.

Il avait estimé que des infractions d'ordre moyen ne nécessitaient pas le recours à cette mesure privative de liberté et préconisé la mise en place d'une institution séparée du juge d'instruction qui déciderait de la libération ou non du prévenu.

En 2019, chacun de son côté, avocats et magistrats s'étaient alarmés de l'état de la justice et souligné l'importance de l'émancipation de l'appareil judiciaire pour le bien de la démocratie et du droit.

En novembre de la même année, alors que l'ancien ministre de la Justice, Belkacem Zeghmati, n'hésitait pas à recourir à la "repression" pour mater la rébellion des

magistrats à l'intérieur même du palais de justice d'Oran, l'Algérie enregistrait de nombreuses interpellations de hirakistes et leur placement en détention préventive pour avoir brandi l'emblème amazigh, pris part à une marche de protestation ou dénoncé l'organisation annoncée de l'élection présidentielle du 12 décembre.

Le recours systématique à la détention provisoire avait été dénoncé par les avocats comme un "grave dérapage et une dangereuse violation des droits de l'Homme". Ce qui, en l'occurrence, tombait sous le sens si l'on se reporte au code de procédure pénale algérien qui regroupe les textes législatifs relatifs à la procédure pénale.

Dans son article 123, le code précise que la détention provisoire est une "mesure exceptionnelle" à laquelle le juge d'instruction ne peut recourir que "si les obligations de contrôle judiciaire sont insuffisantes".

Pour le législateur, le mandat de dépôt doit être prononcé uniquement dans les cas suivants : lorsque l'inculpé est poursuivi pour "faits extrêmement graves", qu'il ne dispose pas de domicile fixe et ne présente pas de garanties de représentation devant la justice ; lorsque la détention provisoire est l'unique moyen de conserver les preuves ou les indices matériels ou d'empêcher soit une pression sur les témoins ou les victimes, soit une concertation entre inculpés et complices risquant d'entraver la manifestation de la vérité ; dans le cas où cette détention serait nécessaire pour protéger l'inculpé, pour mettre fin à l'infraction ou prévenir son renouvellement. Enfin, lorsque l'inculpé se soustrait volontairement aux obligations découlant des mesures de contrôle judiciaire sans motif valable.

L'article 124, lui, stipule qu'en matière de délit et lorsque le maximum de la peine prévue par la loi est inférieur ou égal à trois années de prison, l'inculpé domicilié en Algérie ne peut être détenu, sauf dans les cas où l'infraction aurait entraîné mort d'homme ou causé un trouble manifeste à l'ordre public.

Aujourd'hui, nous assistons toujours à des interpellations suivies de mise en détention provisoire de citoyens ayant osé critiquer le pouvoir ou la gestion des pouvoirs publics.

"C'est la politique du tout-répressif choisie pour faire taire toute voix discordante", s'alarme Farid Khemisti, avocat du barreau d'Oran, en dénonçant de graves violations des droits de l'Homme. "La détention provisoire a pourtant réellement été une exception en Algérie.

Dans les années 1970 et 1980, nous avions affaire à des magistrats qui appliquaient la loi et la détention préventive n'était pas systématique", se souvient l'avocat en

situant “le tournant” au milieu des années 1990 avec le scandale des cadres incarcérés qui a vu des milliers de gestionnaires placés derrière les barreaux sous le gouvernement Ahmed Ouyahia.

“Depuis cette affaire-là, la détention provisoire a graduellement pris le pas sur la mise en liberté des inculpés”, estime Me Khemisti en rappelant l’urgence de l’affranchissement de la justice du pouvoir exécutif.

## **L'expressionz- le 22 Septembre 2021- L'Algérie décide de la fermeture immédiate de son espace aérien au Maroc**

L'Algérie a décidé de la "fermeture immédiate" de son espace aérien à tous les aéronefs civils et militaires marocains ainsi qu'à ceux qui portent un numéro d'immatriculation marocain, à partir de mercredi, et ce à l'issue de la réunion du Haut Conseil de sécurité présidée par le président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune.

La réunion du Haut Conseil de sécurité a été consacrée à l'examen "des développements aux frontières avec le Royaume du Maroc, au regard de la poursuite des provocations et pratiques hostiles du côté marocain", précise un communiqué de la Présidence de la République.

Le Haut Conseil de Sécurité a décidé de la fermeture immédiate de l'espace aérien de l'Algérie à tous les aéronefs civils et militaires marocains ainsi qu'à ceux qui portent un numéro d'immatriculation marocain, et ce à partir de ce jour", conclut le communiqué.

## **L'expression d' - le 22 Septembre 2021- Procès de Ghediri : 7 ans de prison ferme requis**

Le procureur de la République près le Tribunal criminel de Dar El Beida a requis mercredi une peine de 7 ans de prison ferme à l'encontre de Ali Ghediri, poursuivi pour "participation en temps de paix à une entreprise visant à fragiliser le moral de l'Armée nationale populaire (ANP)".

Le représentant du parquet a requis également une peine de 20 ans de prison ferme à l'encontre de Hocine Guasmi, comparaisant dans la même affaire et qui est poursuivi pour "faux et usage de faux", "usurpation d'identité", "intelligence avec l'étranger" et " fragilisation du moral de l'Armée nationale populaire (ANP)".

Le procureur de la République a justifié les peines requises par "la gravité des faits reprochés" aux accusés, exprimant son souhait que ces peines "sévères" puissent "servir d'exemples" à l'avenir.

## **lesoirdalgerie.com-Le 27 septembre 2021-Le ministère de l'Intérieur avait demandé sa dissolution - Le sort du RAJ connu ce mercredi**



La date de l'audience de l'affaire opposant le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales à l'association RAJ est fixée au mercredi 29 septembre 2021 au niveau du tribunal administratif d'Alger, sis à Bir-Mourad-Raïs, a annoncé hier l'association dans un communiqué. L'affaire concerne la procédure judiciaire engagée par le département de l'intérieur contre l'association RAJ qui a été destinatrice, le 26 mai 2021, d'une citation à comparaître devant le tribunal administratif d'Alger, suite à une requête qu'il a déposée réclamant la dissolution de l'association, sous prétexte que ses activités sont en violation de la loi 12/06 régissant les associations et en contradiction avec les objectifs énumérés dans les statuts de l'association. Dans le communiqué signé par le président du RAJ, Abdelouahab Fersaoui, il est rappelé que l'association a constitué un collectif d'avocats pour répondre aux requêtes déposées par le ministère de l'Intérieur, « lesquelles sont basées essentiellement sur les activités publiques de l'association durant le Hirak que le RAJ considère compatibles pleinement avec ses objectifs et son mandat d'association de jeunes activant pour la citoyenneté et la promotion de l'implication des jeunes à la gestion de la cité ».

## **liberte-algerie - le 28 Septembre 2021-POUR ATTÉNUER LES EFFETS DE L'EFFONDREMENT DU POUVOIR D'ACHAT- Le syndicat des corps communs réclame un Smig à 50 000 DA**



**Ce syndicat estime que le gouvernement doit agir rapidement en révisant les statuts régissant ces catégories fragilisées et en augmentant le point indiciaire de 45 à 100 DA.**

Face à l'effondrement du pouvoir d'achat qui met à mal toutes les catégories sociales, mais encore plus particulièrement les couches fragiles, le Syndicat des corps communs et des ouvriers professionnels, (SNCCOPEN), réclame désormais l'augmentation du point indiciaire à 100 DA et du Smig à 50 000 DA.

Dans une déclaration qui a sanctionné les travaux de la réunion de son bureau de wilaya à Tizi Ouzou, il a expliqué qu'avec le point indiciaire actuel qui n'est que de 45 DA, cette catégorie de travailleurs est poussée, suite à la dégradation incessante du pouvoir d'achat, à vivre "dans la souffrance et la misère".

"Les présents à la réunion de ce samedi sont unanimement sortis de leur silence pour crier haut et fort à qui veut les entendre qu'ils sont réduits à la souffrance et à la misère et que leur situation est même devenue alarmante", est-il rapporté dans le document de ce syndicat qui estime que le gouvernement doit agir rapidement en révisant les statuts régissant ces catégories fragilisées et en augmentant le point indiciaire de 45 à 100 DA et le Smig à 50 000 DA pour atténuer un tant soit peu les effets de cet effondrement du pouvoir d'achat de cette catégorie qui menace désormais de descendre dans la rue pour arracher ses droits.

"Nous demandons également la révision des statuts particuliers promulgués à travers les deux décrets exécutifs 08-04 et 08-05, la révision du régime indemnitaire et la suppression des articles 19 et 22 de la loi régissant la Fonction publique relatifs au régime contractuel, la suppression de l'article 87 bis de manière définitive ainsi que l'amendement de l'article 9 de la décision 12-01 relative aux œuvres sociales du secteur de l'éducation qui exclut les corps communs, les

ouvriers professionnels et les agents de sécurité de toute participation à la gestion et au contrôle de l'argent des œuvres sociales”, réclame également le syndicat qui prévient contre le risque d'une explosion sociale.

“Nous demandons au gouvernement d'agir au plus vite pour éviter une explosion sociale... nos adhérents insistent déjà pour descendre prochainement dans la rue pour arracher leurs droits légitimes”, a souligné le Syndicat des corps communs et des ouvriers professionnels qui estime que le gouvernement doit porter seul la responsabilité d'une éventuelle explosion sociale.

Concernant les problèmes locaux, le même syndicat considère que les travailleurs des corps communs tout comme les ouvriers professionnels “souffrent le martyre pour une rémunération misérable qui ne peut subvenir à leurs besoins”.

Tout en lançant un appel au directeur de l'éducation de la wilaya de Tizi Ouzou afin de veiller à ce que cessent les dépassements dont font l'objet régulièrement les travailleurs de ces catégories, le bureau SNCCOPEN souligne que certains travailleurs sont “traumatisés par la hogra de quelques directeurs et directrices qui s'acharnent sur eux”.

À rappeler que cette catégorie de fonctionnaires du secteur de l'éducation n'est pas la première à se plaindre de dépassements puisque, rien que la semaine dernière, les directeurs des établissements d'enseignement moyen sont allés jusqu'à boycotter la rentrée scolaire pour dénoncer, entre autres, les dépassements.

## **tsa-algerie.dz-29 Septembre 2021 -Cour d'Alger : l'activiste Fodil Boumala remis en liberté**

L'activiste Fodil Boumala, qui a été arrêté le 14 septembre et placé sous mandat de dépôt deux jours après, va quitter la prison ce mercredi 29 septembre, a indiqué le CNLD sur sa page Facebook.

La chambre d'accusation de la Cour d'Alger a « accepté l'appel de la défense » et « annulé la décision du juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed » de le placer sous mandat de dépôt, a précisé le CNLD en ajoutant que Fodil Boumala sera libéré ce mercredi 29 septembre.

Fodil Boumala a été arrêté à deux reprises depuis 2019. Interpellé une première fois le 19 septembre 2019, il a passé plus de cinq mois en détention provisoire avant d'être relaxé par le tribunal de Dar El Beida (Alger) en mars 2020.

Arrêté une deuxième fois le 14 juin 2020 pour « incitation à attroupement », il a été remis en liberté 4 jours plus tard (le 18 juin). Lors de son procès en avril dernier, il a été de nouveau relaxé.

## **tsa-algerie.dz-29 Septembre 2021 - Le journaliste Mohamed Mouloudj maintenu en detention**

La chambre d'accusation de la Cour d'Alger a rejeté ce mercredi la demande liberté provisoire refusée pour le journaliste Mohamed Mouloudj, a indiqué le CNLD sur sa page Facebook.

Le journaliste de Liberté a été arrêté le 13 septembre pour des raisons inconnues, avant d'être placé sous mandat de dépôt le lendemain par le juge d'instruction du tribunal de Sidi M'Hamed (Alger).

En revanche, la chambre d'accusation de la Cour d'Alger a accepté l'appel de la défense de Abdennour Saidi et annulé la décision du juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed qui l'avait placé sous mandat de dépôt.

« Abdennour Saidi sera libéré ce mercredi 29 septembre », a indiqué le CNLD, en ajoutant que la chambre d'accusation a confirmé les mandats de dépôts pour « Lahlou Bechakh, Hamza Bououne, Razik Zouaoui, Abdennour Abdesselam, Sofiane Mehenni et Tahar Amichi ».

## **tsa-algerie.dz-30 Septembre 2021 - Mouvements migratoires : le paradoxe algérien**

Les mouvements migratoires font de nouveau l'actualité en Algérie, l'un des rares pays au monde à constituer à la fois une zone de départ, de transit et de destination des flux de migrants.

Depuis quelques semaines, les Algériens traversent la Méditerranée par milliers, principalement vers les côtes espagnoles, destination finale pour certains, zone de transit vers la France pour beaucoup d'autres.

Les images d'embarcations qui déversent quotidiennement les migrants venant des côtes algériennes sont confortées par les premières statistiques disponibles, quoique toujours approximatives.

1.600 Algériens ont atteint les côtes espagnoles en deux weekends, 2.200 ont tenté la traversée depuis le début du mois, selon le centre espagnol de recherche des disparus et le magazine Jeune Afrique. Une centaine d'Algériens seraient en outre morts en mer pendant cette période.

Outre les drames signalés régulièrement et les cas insolites, comme les bébés auxquels leurs parents font prendre des risques insensés, le phénomène fait aussi parler de lui par la réaction brusque de la France qui est en train de tourner à la crise diplomatique avec les pays de la rive sud de la Méditerranée, notamment l'Algérie et le Maroc.

Les autorités françaises ont annoncé, mardi 28 septembre, une réduction drastique du nombre de visas à délivrer aux citoyens algériens, marocains et tunisiens.

En interne, on soupçonne le président français Emmanuel Macron d'avoir cédé à la pression de l'extrême-droite sur la question, en tout cas d'avoir agi par calcul en prévision de l'élection présidentielle du printemps prochain.

Mais il est indéniable que ce qui se passe sur les côtes espagnoles n'est pas totalement étranger à la décision des autorités françaises, qui n'ignorent pas qu'une partie au moins de ceux qui débarquent en Espagne poursuivront leur chemin vers l'Hexagone.

D'autant plus que les responsables français, qui se sont exprimés sur la question, ont assuré qu'il s'agit d'une « menace » mise à exécution à l'encontre des Etats qui refusent de reprendre leurs migrants clandestins. « *Tant que vous ne reprenez pas*

*vos compatriotes, nous n'acceptons pas vos compatriotes* », a expliqué le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin.

Les Européens souhaitent faire jouer aux pays de la rive sud de la Méditerranée le rôle de premier rempart devant les flux migratoires, mais souvent sans la juste contrepartie. La lutte contre l'émigration clandestine nécessite des moyens colossaux pour surveiller des frontières aussi vastes que celles de l'Algérie. La stratégie européenne a peut-être atteint ses limites avec ce qui se passe en cette année 2021 dans la Méditerranée.

La filière africaine ne tarit pas

En Algérie, presque aucune catégorie ni frange de la population n'est désormais épargnée par le phénomène qui n'est plus le dernier recours de ceux qui n'ont rien à perdre.

La traversée coûte très cher. Le prix de la place atteint jusqu'à 900.000 dinars (près de 5000 euros), suivant le type d'embarcation et son état, et ce ne sont pas les plus défavorisés qui peuvent thésauriser une telle somme.

Aussi, depuis quelque temps, un véritable système, comparable à celui de l'émigration légale vers certains pays comme le Canada, est en train de se mettre en place.

Parmi ceux qui partent, beaucoup sont porteurs de diplômes ou de savoir-faire dans des métiers très demandés en Espagne, en France et dans le reste de l'Europe, comme la coiffure ou la plomberie.

Outre ces traversées périlleuses, des milliers d'Algériens quittent le pays chaque année légalement vers la France, le Canada et d'autres destinations. Les statistiques d'avant la crise sanitaire faisaient état de la présence en France de 15.000 médecins formés en Algérie. Au Canada, les Algériens seraient au nombre de 110.000, pour la plupart diplômés.

Au moment où des milliers de ses citoyens la quittent, parfois au péril de leur vie, l'Algérie voit, paradoxalement, des ressortissants d'autres pays arriver, également en grand nombre.

En tête, les migrants des pays subsahariens qui sont de nouveau très visibles dans les villes du nord, particulièrement à Alger. Si pour beaucoup, l'Algérie est un tremplin sur le chemin de l'Europe, certains en font leur destination finale et se font embaucher dans le bâtiment ou l'agriculture.

Le phénomène est un casse-tête pour l'Algérie. Malgré les reconduites régulières à la frontière, les flux en provenance du Niger et du Mali ne tarissent pas. Une partie des Syriens arrivés après le déclenchement de la guerre civile dans leur pays en 2011 est également toujours dans les villes algériennes.

Comme pour les départs, il y a aussi des arrivées légales sur le territoire algérien. Il s'agit des contingents de travailleurs chinois, turcs et même indiens que les grandes sociétés de réalisations font venir pour l'exécution de gros contrats obtenus en Algérie.

Durant les années 2000 où le gouvernement dépensait sans compter, paradoxalement, l'Algérie, qui exporte légalement ou illégalement des diplômés et des travailleurs qualifiés, a importé de la main-d'œuvre de Chine et d'Inde pour construire ses infrastructures de base (autoroute, barrages, stades) et ses bâtiments. Des emplois boudés par les Algériens, qui eux partent en Europe pour travailler souvent dans des conditions plus pénibles.

Les statistiques sont approximatives, voire inexistantes autant pour les départs que pour les arrivées, et il faudra attendre encore pour connaître le solde migratoire de l'Algérie. Le paradoxe, lui, est indéniable.